



Collège Béranger
20 rue Mozart - BP 35
80201 PERONNE Cedex
Tel 03.22.73.38.60
Fax 03.22.84.05.85
ce.0801537L@ac-amiens.fr

Rentrée 2026-2027
Sections sportives Collège Béranger

Madame, Monsieur,

La fin de l'année scolaire approche, il faut penser à la rentrée prochaine de vos enfants.

Le collège Béranger de Péronne propose deux sections sportives : **Football** et **Activités Physiques de Pleine Nature (escalade, vtt, course d'orientation)**. Avec un triple objectif de formation : scolaire, sportif et citoyen, votre enfant bénéficiera d'un encadrement spécifique lui permettant de s'épanouir au collège et dans la pratique de son sport favori. En effet, trois enseignants d'EPS, font vivre ces dispositifs spécifiques en partenariat avec les clubs locaux. Grâce à un aménagement du temps scolaire et un suivi particulier, 3 heures hebdomadaires viennent compléter l'emploi du temps et la formation sportive de votre enfant.

Les classes « section sportive » disposent d'un suivi pédagogique rigoureux, tant au niveau sportif qu'au niveau des résultats scolaires, pour une formation complète du jeune sportif :

« Des règles du jeu aux règles de vie », les objectifs de la section sont :

- Contribuer au développement physique et moteur des élèves.
- Confronter les élèves à l'esprit d'équipe et de solidarité.
- Développer le goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Apprendre à respecter les règles essentielles à la vie sportive et à la vie en société.
- Compléter la formation scolaire par des contenus sportifs et citoyens (formations à l'arbitrage, au coaching, aux premiers secours, sensibilisation à la nutrition, au respect de l'environnement).

De plus, les élèves des sections sportives représenteront le collège lors des compétitions sportives scolaires dans le cadre de l'Union National du Sport Scolaire qui auront lieu quelques mercredis dans l'année.

Si votre enfant est attiré par l'activité physique et souhaite intégrer un de ces parcours à partir de la rentrée prochaine, vous pouvez l'inscrire aux tests d'entrée qui auront lieu au collège :

- **Le mercredi 13 Mai 2026 de 13h à 16h pour les cm2**

Pour ce faire, veuillez remplir **le dossier de candidature** ci-joint et le renvoyer par mail **avant le 06 Mai délai de rigueur**.

A l'issue des tests et après étude des dossiers, une commission étudiera chaque candidature. Vous serez prévenus individuellement des résultats.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Les enseignants des sections sportives du collège Béranger de Péronne.

M. BERTHIER
Football

M. MOURIER
APPN



Section Sportive

Collège Béranger

20 rue Mozart - BP 35

80201 PERONNE Cedex

Tel 03.22.73.38.60

Fax 03.22.84.05.85

ce.0801537L@ac-amiens.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE rentrée 2026.

FOOTBALL **Activités Physiques de Pleine Nature**
(Escalade, VTT, Course d'orientation)

Entrée en 6ème 5ème 4ème 3ème

Etat civil

Nom : Prénom:.....

Date de naissance :

École :

Photo

Adresse.....;

Téléphone :

Mail (obligatoire pour les résultats) :

Avis du professeur des écoles

Synthèse de l'année écoulée sur les résultats, le travail, la participation, le comportement

Avis du professeur des écoles concernant

l'EPS

Synthèse concernant le goût de l'effort, la sociabilité, la motricité, l'investissement, l'esprit d'initiative

Avis de l'éducateur du club

Synthèse concernant le goût de l'effort, la sociabilité, la motricité, l'investissement, l'esprit d'initiative

Lettre de motivation du candidat

Explique en quelques lignes pourquoi tu souhaites intégrer la section sportive du collège Béranger et en quoi tu serais un bon élément pour le groupe.

.....;

.....;

.....;

.....;

.....;

.....;

.....;

AVIS DE LA COMMISSION DE RECRUTEMENT

Qualité	Nom Prénom	Avis (Favorable / Défavorable)	Signature
Chef d'établissement			
Responsable section sportive			
Professeur des écoles/ professeur principal			
Professeur d'EPS			
CPE			

À retourner par mail avant le 06 Mai 2026 délai de rigueur

Section football : sectionfootberanger@gmail.com

Section APPN : sectionappn.beranger@gmail.com

PRESENCE AUX TESTS OBLIGATOIRE LE 13 MAI 2026.

Règlement des sections sportives scolaires Collège Béranger

« Des règles du jeu aux règles de vie »

Objectifs de la section :

- Contribuer au développement physique et moteur des élèves.
- Confronter les élèves à l'esprit d'équipe et de solidarité.
- Développer le goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Apprendre à respecter les règles essentielles à la vie sportive et à la vie en société.
- Compléter la formation scolaire par des contenus sportifs et citoyens (formations à l'arbitrage, Aux premiers secours, sensibilisation à la nutrition, au respect de l'environnement).

Quelques informations :

- L'emploi du temps est aménagé pour libérer une ou deux plages d'entraînement.
- Les élèves doivent participer aux championnats UNSS d'établissement (niveau district, départemental, académique voire national) quelques mercredis après-midi.
- Les élèves s'engagent à avoir une **attitude irréprochable** dans le respect de soi et des autres pendant les entraînements de section mais également à chaque moment de sa présence au sein de l'établissement.
- Les élèves passent un "**contrat moral**" avec le collège et s'engagent à fournir des efforts sur le plan de la vie scolaire, de leur présence, du travail tant en classe qu'à la maison. La participation aux entraînements de la section sportive, est conditionnée au respect de cet engagement initial.
- Les élèves inscrits s'engagent pour toute la durée de leur scolarité au collège. Néanmoins, les enseignants, sous-couvert du chef d'établissement, se réservent le droit de renouveler ou non la participation de l'enfant d'une année sur l'autre si les critères cités ci-dessus ne sont pas respectés.
- Les élèves candidats savent que tous les élèves ne pourront pas être retenus (**par niveau de classe : 8 à 10 places en section football et 8 places en section APPN**) et que cela n'engendre en rien un jugement de valeur sur ce qu'ils sont en tant qu'élève ou individu. De plus, les élèves non retenus pourront participer aux compétitions du mercredi et s'épanouir en pratiquant dans le cadre de l'Association Sportive.

Pris connaissance et accepte les conditions de pratique.

Signature de l'élève :

Signatures des représentants légaux :